

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 4 FEVRIER 2010 à 18 H. 30

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Catherine CLAVEL – Raphaëlle LAFAYE – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Jacques MALMOUSTIER – Béatrice GUILIANELLI – Bernard HENNION – Yves REMON – Olivier DUPUY – Thierry THOMAS – Nathalie HIRIGOYEN – Bernard PAUILLAC – Jean-Claude FONVIELLE – Jean-Claude CHAULET – Jean-Paul GOUBIE – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Nicolas MORAND-MONTEIL (à partir du point XIII) – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS – Christian GUIRAUD – Michel SEJOURNE.

POUVOIRS : Nathalie BONNET à Nathalie TRAPY – Nathalie HEYSEN à Catherine CLAVEL – Nicolas MORAND-MONTEIL à Pascale DELABROUSSE-MAYOUX (jusqu'au point XII) – Jean-Marie LECOMTE à Christian GUIRAUD.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire souhaite la bienvenue à Michel Séjourné, nouveau conseiller municipal qui remplace Michèle Roux, élue démissionnaire.

≡ ■ ■ ■ ≡

Nathalie Trapy est élue secrétaire de séance.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire propose l'ajout d'une délibération « Acquisition d'un terrain » à l'ordre du jour de la séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire informe des questions diverses qui seront abordées à la fin de la séance :
- Calendrier

I – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Le Maire indique que par courrier en date du 21 janvier 2010, Michèle Roux a démissionné de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac en a été informé. Michel Séjourné, candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Il propose que ce nouvel élu remplace la conseillère démissionnaire au sein de la commission plénière « Relation citoyenne et qualité de vie » et de la commission d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

FINANCES

II – DECISION MODIFICATIVE 2009-03 :

Jean-Louis Lanau indique que les sommes prévues au budget annexe du lotissement des anciennes écoles 2009 s'avérant insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits présentés ci-dessous :

Fonctionnement

Article	Dépenses	Recettes	Observations
023 Virement à la section d'investissement	10 310,00		Opération d'ordre
7133-042 Variation en-cours production biens		10 310,00	Opération d'ordre
TOTAL	10 310,00	10 310,00	

Investissement

Article	Dépenses	Recettes	Observations
3351-040 En-cours production biens terrains	10 310,00		Opération d'ordre
021 Virement de la section de fonctionnement		10 310,00	Opération d'ordre
TOTAL	10 310,00	10 310,00	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative n° 3.

III – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Colette Veyssière rappelle que les dispositions réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2009

L'exercice 2009 était marqué par la volonté de :

- poursuivre le développement de la ville au service de ses habitants, au travers d'un effort d'équipement important ;
- préserver l'avenir en maintenant une politique d'endettement raisonnée ;
- prolonger la qualité du service rendu aux usagers afin de permettre à tous de se sentir bien dans la ville.

Résultats financiers de l'année :

La ville a dégagé en 2009 un excédent de fonctionnement de 275 K€. Ce résultat est inférieur à celui réalisé en 2008 compte tenu de l'augmentation, entre 2008 et 2009 (+ 200 K€) des opérations d'ordre relatives à des cessions d'immobilisations (terrains d'assiette du lotissement des anciennes écoles).

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Résultat comptable = produits - charges	446	55	355	275	110	14	87	69	124	56%

En intégrant le résultat d'investissement 2009 (319 K€) et le résultat de clôture 2008 (616 K€), le résultat de clôture 2009 s'élève à 935 K€, en progression par rapport à 2008 (781 K€). Cet excédent de clôture constituera, partiellement ou en totalité, les fonds propres de la ville pour l'autofinancement des futurs projets municipaux.

Le résultat de clôture consolidé de l'année reprend les résultats de clôture du budget général et des budgets annexes « Hôtel d'entreprises » et « Lotissement des anciennes écoles ». Il est en forte progression par rapport à 2008.

	2006	2007	2008	2009
Résultat de clôture consolidé (budget général et budgets annexes)	357 884,78	449 454,29	786 935,17	964 068,73

Budget annexe du « Lotissement des anciennes écoles » intégré en 2009

Charges de fonctionnement :

Plusieurs faits marquants en 2009 peuvent être soulignés :

- une augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 5 %) entre 2008 et 2009 est enregistrée, due à la hausse des opérations d'ordre (comptabilisation d'opérations immobilières).

- les seules dépenses de gestion des services (charges à caractère général, charges de personnel et de gestion courante) ont enregistré une faible augmentation de 1 % par rapport à 2008, grâce à la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Les charges de personnel ont connu une progression contenue (+ 2,2 %) entre 2008 et 2009. Cette augmentation est inférieure au principe de Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %) et intègre la rémunération du nouveau poste de gardien de la citoyenneté.

Ces frais de personnel restent, en volume, inférieurs aux communes de même strate (274 € contre 377 €) mais représentent une part plus élevée dans les dépenses réelles de fonctionnement (54 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 49 % pour la strate).

- les charges financières ont diminué de 18 % entre 2008 et 2009 (- 35 % entre 2007 et 2009), conséquence de l'absence de nouveau prêt en 2008 et 2009.

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Total charges fonctionnement	1 991	2 898	2 456	2 658	489	712	603	671	810	83%
dont charges de personnel	1 017	1 014	1 040	1 084	250	249	256	274	377	73%
dont charges financières	83	86	66	54	20	21	16	14	36	38%

Produits de fonctionnement :

Comme pour les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,5 % par rapport à 2008, principalement en raison de la hausse d'opérations d'ordre (cession d'immobilisations). Les recettes de gestion des services (produits des services municipaux, impôts, dotations, loyers) ont diminué de 1 %.

Comme prévu, les dotations de l'Etat ont diminué de 2 %.

Le produit des impôts et taxes a progressé de 7 % : il a bénéficié de la hausse des bases d'imposition et du taux d'imposition (+ 1 % en 2009).

Compte tenu du contexte général, les produits liés aux acquisitions immobilières (taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles et droits de mutation) ont diminué de 30 K€ entre 2008 et 2009. Parallèlement, les produits liés aux participations pour voirie et réseaux ont également diminué de 30 K€.

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Total produits fonctionnement	2 437	2 953	2 811	2 932	599	725	691	740	934	79%
dont impôts locaux	1 090	1 165	1 218	1 300	268	286	299	328	327	100%
dont DGF	695	722	864	846	171	177	212	214	189	113%

Le produit des trois taxes locales correspond à la norme des communes de même strate. Ces impôts « ménage » constituent la principale ressource de la commune (notamment au regard de la taxe professionnelle perçue par la CCDEL). La marge de manœuvre fiscale est donc réduite et confirme la nécessité de veiller à la modération des charges de fonctionnement.

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Produit des trois taxes	1 110	1 178	1 234	1 313	273	289	303	331	324	102%
dont produit foncier bâti	596	609	642	693	146	150	158	175	173	101%
dont taux foncier bâti	21,69	21,69	21,69	21,91						
dont produit foncier non bâti	65	67	68	70	16	16	17	18	10	177%
dont taux foncier non bâti	87,4	87,4	87,4	88,27						
dont produit taxe d'habitation	449	502	524	550	110	123	129	139	141	98%
dont taux taxe d'habitation	12,59	12,59	12,59	12,72						

Investissement :

Les dépenses d'équipement (travaux, achats, ...) de l'année sont en progression par rapport à 2008 (+ 31 %). Les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes :

- aménagement de la Mairie	235 K€
- agrandissement de la salle de sports	144 K€
- voirie (programme annuel de réfection, réfection revêtement cour et allée école maternelle, éclairage allée du Centre de Loisirs)	109 K€
- travaux de bâtiments (chauffage de la salle de Peymilou, columbarium, pigeonnier, ...)	89 K€
- achats divers (indicateur de vitesse, bacs OM, ...)	27 K€
- autres	31 K€

Ces dépenses d'équipement peuvent également être scindées en deux parties :

- travaux neufs (aménagement Mairie, agrandissement salle sports, études aménagement centre-ville)	391 K€
- travaux « récurrents » (entretien patrimoine, achats matériels, ..)	244 K€

En comparaison avec les communes de même strate, le niveau des dépenses d'équipement reste limité (51 % de la norme) mais progresse (31 % de la norme en 2008).

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Dépenses d'équipement	726	423	485	635	178	104	119	160	313	51%

Les recettes d'investissement 2009 sont marquées :

- par l'absence de nouveaux emprunts ;
- par une opération d'ordre au niveau de l'emprunt (31 K€), identique à celle conduite en 2008 ;
- par l'affectation partielle du résultat 2008 (438 K€) en investissement ; l'autre part (200 K€) est intégrée au résultat de clôture du budget général.

Les recettes 2009 se composent essentiellement de fonds propres, répartis entre les reports des excédents 2008 (438 K€), les produits du FCTVA (42 K€) et de la Taxe Locale d'Equipement (32 K€), le produit de ventes (18 K€) et les amortissements (414 K€) et autres opérations d'ordre (238 K€).

Les subventions (63 K€) versées par les partenaires de la ville (Etat et Conseil Général) correspondent à des opérations engagées les années antérieures ou à des avances pour les projets démarrés en 2009 (aménagement de la Mairie et agrandissement de la salle de sports).

	En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		
Ressources d'investissement	722	1 705	1 572	1 246	177	419	386	314	438	72%
dont emprunts	115	0	70	31	28	0	17	8	94	8%

Endettement :

L'encours total de la dette s'élève à 376 € par habitant, contre 788 € pour les communes de même strate. Ce montant est en diminution de 11 % par rapport à 2008. Cette baisse est la conséquence du remboursement anticipé effectué en 2007 et de l'absence de nouveaux prêts en 2008 et 2009.

L'encours de la dette est également mesurable à la part qu'il représente dans les recettes de fonctionnement. Ce ratio (58 % pour Prignonrieux contre 82 % pour la strate) illustre le faible poids de l'encours de la dette dans le budget communal.

Par ailleurs, le taux moyen de la dette municipale est de 3,76 % et sa durée résiduelle moyenne de 8,41 ans. En choisissant de contracter plus de 80 % de sa dette à taux fixe, la ville s'est également protégée contre la hausse des taux et la versatilité des marchés financiers.

En milliers d'euros				Euros par habitant				Moyen. strate par hab.	% de la strate
2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009		

Endettement	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	788	48%
dont encours total de la dette au 31/12/N	2 124	1 652	1 712	1 490	522	406	421	376	788	48%
dont remboursement emprunts	238	229	247	223	59	56	61	56	77	73%
dont annuité de la dette	322	315	313	277	79	77	77	70	112	62%

Budget annexe « Hôtel d'entreprises » :

Ce budget se clôture une nouvelle fois en excédent budgétaire grâce au produit des locations.

2006	2007	2008	2009
------	------	------	------

Résultat de clôture	-22 492,63	-8 138,58	5 276,03	23 437,71
---------------------	------------	-----------	----------	-----------

Budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » :

Il s'agit de la première année d'exercice de ce budget annexe, et son résultat de clôture est excédentaire (5 K€).

Il regroupe :

- des opérations réelles : travaux de viabilisation (175 K€), produit de la vente des terrains à Périgordia Habitat (396 K€)
- des opérations d'ordre : transfert des terrains d'assiette du projet du budget général au budget annexe, opérations de stock.

Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour autofinancer ses investissements. Cet élément est déterminant au vu des importants travaux d'équipement prévus en 2010.

De plus, la diminution de la charge de la dette permet d'envisager le financement de projets structurants par la souscription de nouveaux emprunts.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage.

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale : la commune n'a mobilisé aucune ligne de trésorerie depuis plus de quatre ans.

Jean-Paul Goubie souhaite obtenir des explications sur la phrase inscrite en produits de fonctionnement : « *comme prévu, les dotations de l'Etat ont diminué de 2 %* ». Le Maire précise que la baisse des dotations était prévue dans le budget primitif 2009.

Christian Guiraud et Jean-Claude Fonvieille soulignent une difficulté de compréhension du tableau des charges de personnel puisque le taux d'évolution par habitant entre 2008 et 2009 apparaît supérieur à celui de 2,2 % annoncé. Le Maire indique que ces chiffres doivent être vérifiés.

A une interrogation de Jean-Claude Fonvieille, Colette Veyssière et Jean-Louis Lanau précisent que le montant de la dette à rembourser s'élève à 1 490 K€, comme indiqué dans le tableau sur l'endettement ci-dessus remis avec la note de synthèse.

2010 : LES GRANDES ORIENTATIONS

Colette Veyssière indique que compte tenu de l'analyse financière qui précède, les objectifs de la commune en 2010 consisteront :

- à entreprendre des investissements structurants permettant à Prignonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste,
- à maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Fonctionnement :

En 2010, la commune devra faire face, en fonctionnement, à des masses budgétaires globales proches de celles de 2009 ; aucun nouveau transfert à la CCDEL n'est envisagé à court terme. L'objectif est de poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement prévisionnel (252 K€ au BP 2009).

Les dépenses de fonctionnement 2010 tiendront compte, par rapport à l'exercice 2009 :

- des conséquences des décisions nationales et du contexte local concernant les charges de personnel : -
 - application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
 - prise en charge de la rémunération des deux agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dont le remboursement sera assuré à 95 % par l'Etat
- d'une baisse de 7 K€ des charges d'intérêt sur les emprunts (56 K€ en 2009) ;
- de la prise en charge de certaines opérations spécifiques (programme d'animations commerciales élaboré par la municipalité et l'ACAP, ...)
- de la poursuite des efforts entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement, dans le souci d'une qualité constante du service rendu au public.

En recettes, les principales évolutions porteront sur les dotations de l'Etat et la fiscalité locale :

- les dotations de l'Etat sont en cours de notification. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat aux communes, n'augmentera que de + 0,6 % par rapport à 2009, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle pour 2010.

Une incertitude plane sur la reconduction de la Dotation Nationale de Péréquation (108 K€ en 2009), dont la notification interviendra mi mars.

- en matière d'imposition locale :
 - la loi de finances pour 2010 a fixé à 1,2 % le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux, ce qui correspond à l'inflation prévisionnelle ;
 - une augmentation limitée des taux d'imposition est envisagée afin de poursuivre l'effort entrepris pour élever le niveau d'autofinancement de la ville.

Investissement :

En matière d'investissement, l'année 2010 sera marquée par la poursuite et l'intensification des efforts d'équipement de la ville, permettant ainsi à Prignonrieux de préparer son avenir.

Les principaux postes d'investissement seront les suivants :

- la poursuite des deux opérations engagées en 2009 :

Aménagement et agrandissement de la Mairie

DEPENSES

	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Travaux	290 000,00	191 470,00	98 530,00
Frais divers	58 000,00	28 474,00	29 526,00
<u>TOTAL HT</u>	348 000,00	219 944,00	128 056,00
Montant TVA	68 208,00	43 109,02	25 098,98
<u>TOTAL TTC</u>	416 208,00	263 053,02	153 154,98

RECETTES

FCTVA (remboursement TVA au taux de 15,482 %)	64 437,32		64 437,32
Subventions	167 063,00	15 000,00	152 063,00
Contrat de ville	97 063,00		97 063,00
DGE 2009	50 000,00	15 000,00	35 000,00
Réserve parlementaire	20 000,00		20 000,00
<u>TOTAL</u>	231 500,32	15 000,00	216 500,32
Reste à financer	184 707,68		

Agrandissement de la salle de sports

DEPENSES

	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Travaux	220 000,00	115 077,00	104 923,00
Frais divers	44 000,00	29 290,00	14 710,00
TOTAL HT	264 000,00	144 367,00	119 633,00
Montant TVA	51 744,00	28 295,93	23 448,07
TOTAL TTC	315 744,00	172 662,93	143 081,07

RECETTES

FCTVA (remboursement TVA au taux de 15,482 %)	48 883,49		48 883,49
Subventions	114 000,00	16 500,00	97 500,00
Contrat de ville	44 000,00		44 000,00
DGE 2008	55 000,00	16 500,00	38 500,00
Conseil Général FEC	15 000,00		15 000,00
TOTAL	162 883,49	16 500,00	146 383,49
Reste à financer	152 860,51		

Comme prévu lors du budget primitif 2009, le recours à l'emprunt a été privilégié pour le financement de ces deux opérations.

Toutefois, l'état d'avancement des travaux n'a pas nécessité la réalisation de l'emprunt dès 2009. Une consultation vient d'être lancée auprès d'organismes bancaires pour la souscription d'un prêt à hauteur de 400 K€ dans le courant de l'exercice 2010.

Dans l'hypothèse où cet engagement d'emprunt serait entièrement réalisé en 2010, l'encours de la dette au 31 décembre 2010 s'élèverait à 1 682 K€, soit 425 € par habitant. Ce niveau d'endettement resterait raisonnable et serait proche de l'encours de la dette par habitant enregistré en 2008 (421 €).

- la prise en compte de nouvelles opérations, préparant ainsi l'avenir de Prignonrieux :

- l'inscription du projet d'aménagement du centre-ville :

Aménagement du centre-ville

DEPENSES

BP 2010

Travaux	672 446,70
Frais divers (maîtrise œuvre, ...) : 20 % du montant HT des travaux	134 489,34
TOTAL HT	806 936,04
Montant TVA	158 159,46
TOTAL TTC	965 095,50

RECETTES

FCTVA (remboursement TVA au taux de 15,482 %)	149 416,09
Subventions	109 800,00
DGE 2006	109 800,00
TOTAL	259 216,09
Reste à financer	705 879,42

Afin de faciliter sa mise en œuvre, les dépenses afférentes à ce projet seront intégralement inscrites au budget primitif 2010.

En l'absence de décisions formelles quant aux demandes de subventions (FISAC, Région, Département) actuellement en cours d'instruction, une inscription budgétaire de principe pour un emprunt sera réalisée. Le niveau définitif de cet emprunt sera établi en fonction des subventions perçues.

- un effort pour une amélioration du réseau routier :

Un nouveau programme de travaux de 100 000 € sera prévu pour une réfection complète de voies communales.

Cet effort vient en complément de l'enveloppe annuelle de 50 K€ destinée à des travaux d'entretien du réseau routier. Il complète également le projet de réfection de la route du stade qui sera entrepris en 2010 en collaboration avec la CCDEL.

- une politique foncière ambitieuse :

En plus de l'acquisition d'un terrain situé rue Salvador Allende (40 K€), la ville envisage l'achat d'une propriété située à l'angle de la route du stade et de la route des Junies.

- l'accueil des plus jeunes dans une micro-crèche :

Ce projet se construit depuis plusieurs mois, pour une ouverture en 2010.

Dès que les éléments financiers du dossier auront été finalisés, les crédits nécessaires à cette structure feront l'objet d'une inscription budgétaire, notamment en fonctionnement, probablement au travers d'une décision modificative en cours d'année.

- des dépenses « récurrentes » au service du patrimoine municipal :

Ces autres dépenses d'équipement seront programmées pour un volume global équivalent aux dernières années (entre 350 et 450 K€). Elles comprendront notamment des dépenses nouvelles, dont la nature sera étudiée lors de prochaines séances de travail et des dépenses habituelles, notamment d'ordre financière (remboursement du capital des emprunts (181 K€), similaire à l'exercice 2009).

Ces dépenses « récurrentes » seront financées au travers des fonds propres de la ville :

- le report des excédents de fonctionnement et d'investissement 2009 (935 K€) ;

- les dotations de l'Etat (FCTVA, Taxe Locale d'Equipement) ;
- les subventions de l'Etat et du Département, notamment au titre du Contrat de Ville.

Budget annexe « Hôtel d'entreprises »

Ce budget annexe comportera des inscriptions budgétaires équivalentes à celles de 2009. Seules de nouvelles charges du syndic de copropriété devront être prises en compte en 2010 ; en parallèle, les remboursements à la ville par les copropriétaires des frais d'entretien des locaux communs seront également prévus.

Budget annexe « Lotissement des anciennes écoles »

Le budget 2010 retracera, en dépenses, la poursuite des travaux de viabilisation, d'éclairage et de raccordement électrique du lotissement. En recettes sera inclus le produit prévisionnel de la vente des lots aux particuliers.

DEPENSES

	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Achat terrain	215 000,00	207 582,00	0,00
Travaux viabilisation	500 000,00	174 725,73	186 570,07
Eclairage du lotissement	63 000,00		63 000,00
Raccordement électrique	52 000,00		52 000,00
Frais divers	34 804,00	9 001,57	25 802,43
Maîtrise œuvre	34 804,00	9 001,57	25 802,43
Mission géomètre expert			
TOTAL	864 804,00	391 309,30	327 372,50

RECETTES

Vente Périgordia	374 000,00	396 087,00	0,00
Vente 7 terrains	245 000,00		248 262,00
Subventions	110 000,00	0,00	110 000,00
FAU terrains	110 000,00		110 000,00
TOTAL	729 000,00	396 087,00	358 262,00
Bilan	-135 804,00		

Pascale Delabrousse-Mayoux fait observer que la prise en compte des résultats du dernier recensement peut entraîner des évolutions dans les comparaisons avec les communes de même strate. Le Maire précise qu'il ne s'agit que de comparaison avec les communes de 2 000 à 5 000 habitants. De plus, Jean-Louis Lanau souligne que le dernier recensement a enregistré une augmentation de la population.

Christian Guiraud souhaite obtenir des précisions sur les subventions attribuées dans le cadre du Contrat de Ville et de la DGE.

Le Maire indique que le Contrat de Ville correspond à une somme attribuée par le Conseil Général pour une durée de quatre années. Il appartient à la ville d'attribuer cette somme aux différents projets municipaux en cours.

La Dotation Globale d'Équipement (DGE) est quant à elle attribuée par l'État pour un projet spécifique. Elle est sollicitée chaque année par la commune, qui doit alors défendre l'intérêt du dossier présenté ; son attribution n'a aucun caractère systématique.

À une interrogation de Michel Séjourné, le Maire précise que le chiffre du Contrat de Ville attribué à Prigonrieux sera communiqué lors du vote du budget.

Le Maire souligne également qu'une reconduction de la ligne de trésorerie n'a pas été prévue. En effet, elle n'est pas utilisée depuis plusieurs années grâce à une saine gestion financière. Sa souscription pourra être sollicitée si nécessaire le moment venu.

Par ailleurs, le Maire informe qu'il vient d'apprendre que la ville allait bénéficier, pour le projet du lotissement des anciennes écoles, d'une aide de 94 K€ du Fonds d'Aménagement Urbain.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

IV – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2010 :

Michel Borderie indique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, qui devront être inscrits au budget lors de son adoption.

Ces opérations sont les suivantes :

Budget général

Article	Dépenses	Recettes	Observations
103-21578 Autres matériels	250,00		Achat meuleuse
103-21578 Autres matériels	1 000,00		Achat taille-haie
103-10222 FCTVA		1 250,00	
104-2315 Installations techniques	510,00		Aménagt parvis école élém.
104-2315 Installations techniques	1 200,00		Branchement AEP cimetière
104-10222 FCTVA		1 710,00	
105-2313 Constructions	600,00		Installation VMC vestiaires
105-2313 Constructions	3 800,00		Clôture pour stade
105-2313 Constructions	3 500,00		Travaux école mat. du bourg
105-2313 Constructions	400,00		Travaux rest. enfants bourg
105-2313 Constructions	1 900,00		Billetterie au stade
105-10222 FCTVA		10 200,00	
114-21571 Matériels roulant	16 000,00		Achat élévateur
114-10222 FCTVA		16 000,00	
TOTAL	29 160,00	29 160,00	

Jean-Paul Goubie se demande si l'achat de l'élévateur correspond à la formule la plus intéressante pour la ville au regard d'un système de location longue durée, avec prise en charge des frais d'entretien.

Le Maire indique que pour ce cas précis de l'élève, l'achat d'occasion reste une solution intéressante. Toutefois, la proposition de la location longue durée mérite d'être étudiée pour du matériel à forte utilisation.

A une question de Pascale Delabrousse-Mayoux, Michel Borderie précise que le branchement AEP correspond à des travaux d'alimentation en eau potable du cimetière, actuellement desservi par le compteur du presbytère.

A une interrogation de Jean-Claude Fonvieille, Michel Borderie indique que les plans pour la clôture et la billetterie au complexe sportif ont été arrêtés, après étude avec les clubs de football et de rugby.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (26 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus qui seront inscrites au budget primitif 2010.

V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Raphaëlle Lafaye indique que les crédits figurant à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement – autres organismes » (subventions aux associations) ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Sans attendre la procédure d'attribution des subventions aux associations locales, il est aujourd'hui notamment nécessaire d'approuver le versement de plusieurs aides financières aux écoles de la ville, pour atténuer le décalage entre le rythme de l'année scolaire et celui de l'année civile et budgétaire :

SUBVENTIONS	MONTANT 2010
ECOLE ELEMENTAIRE DU BOURG (classe découverte : 100 € / élève)	3 100,00
ECOLE DE PEYMILOU (classe découverte : 100 € / élève)	2 500,00
ECOLES DE LA VILLE (spectacles culturels : 5 € / élève)	1 655,00
RUGBY CLUB PRIGONTIN (voyage en Angleterre de l'école de rugby : 50 € / enfant)	300,00
TOTAL	7 555,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'attribution de ces subventions telles que proposées ci-dessus au titre de l'exercice 2010 ;**
- **inscrit ces sommes au compte 65748 du budget primitif 2010 ;**
- **autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.**

VI – ADMISSION EN NON-VALEUR :

Nathalie Trapy indique que la comptable du Trésor de la Force informe qu'elle ne parvient pas à recouvrer les titres de recettes suivants (droits de place d'un camion) :

Titre 166 du 15/05/2006	CPK Distribution	60,00 €
Titre 167 du 15/05/2006	CPK Distribution	60,00 €

En effet, un jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux du 24 septembre 2008 a clôturé la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de l'entreprise CPK Distribution.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur ces titres de recettes de l'entreprise CPK Distribution pour un montant de 120,00 €, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

TRAVAUX - MARCHES

VII – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 :

Michel Nio rappelle que la ville de Prigonrieux est traversée par la RD 32, axe routier très fréquenté. Dans sa traverse du bourg, cette voie n'est pas aménagée comme une voie urbaine : absence de trottoirs et de bordures, ...

Outre un risque pour les automobilistes et les piétons, cette absence d'aménagement est préjudiciable à la fréquentation du centre-ville et de ses commerces. Cette voie ne constitue en effet qu'un axe de transit, dont les caractéristiques actuelles ne correspondant pas à une voie située à proximité d'un centre-ville.

Compte tenu de ces éléments, la ville a souhaité lancer un programme d'aménagement de cette RD 32 dans sa traverse du bourg. La première tranche consisterait à l'aménagement du secteur situé entre la rue Jules Ferry et la rue du Farnier.

Il s'agirait de créer des trottoirs de part et d'autre de la chaussée, avec accompagnement végétal côté Dordogne, de requalifier la section en voie urbaine avec un gabarit à 7 ml et de recalibrer la chaussée pour sécuriser la traversée aux abords du centre-ville.

Les travaux envisagés porteraient sur :

- les terrassements généraux ;
- la réalisation d'un busage pour l'assainissement pluvial côté Dordogne ;
- la pose de bordures et la création de trottoirs ;
- les revêtements de trottoirs et les reprises sur chaussées ;
- les plantations, le mobilier urbain, la peinture routière et la signalisation routière.

Le coût de cette opération s'élèverait à 70 000 € H.T., soit 83 720 € T.T.C. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux HT		70 000 €
Recettes :		
- Participation DGE	(30 %)	21 000 €
- Participation Commune	(70 %)	49 000 €

Jean-Paul Goubie précise que l'aménagement proposé part du carrefour dangereux de la rue Jules Ferry jusqu'à la sortie du Farnier, soit environ 300 mètres. Il regrette que le projet d'aménagement global de la RD 32 soit ainsi saucissonné et il aurait souhaité qu'une réflexion globale de cet aménagement soit menée entre JSD et le monument aux morts de la RD 32, incluant la zone accidentogène à proximité du Champion et le projet de giratoire à l'entrée de Prigonrieux.

Michel Séjourné partage cette analyse et demande qui a réalisé l'étude du projet présenté.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une demande de subvention : c'est le seul projet qui correspondait au cadre de la DGE.

Une étude globale sur le secteur a été menée il y a quatre ou cinq ans par deux bureaux et l'étude sur le tronçon présentée dans la délibération a été effectuée en interne et a été présentée en commission. Jean-Claude Fonvieille affirme qu'une étude globale a été effectuée il y a une quinzaine d'années par la DDE ; le Maire s'étonne de cette affirmation.

Jean-Paul Goubie reconnaît une démarche identique entreprise il y a quelques années : un montage en catastrophe d'un projet en vue d'une demande de subvention et, au final, une réalisation de ce projet.

Le Maire rappelle que pour les projets d'agrandissement de la Mairie et de la salle de sports, la recherche de subventions s'est opérée après l'approbation de ces opérations par le Conseil Municipal.

Jean-Paul Goubie demande une vision à long terme sur les projets municipaux. Il s'interroge sur le fait qu'une subvention soit sollicitée à la dernière minute.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (21 pour – 6 abstentions), le Conseil Municipal :

- donne son accord au projet de travaux d'aménagement de la RD 32 pour un montant de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC ;

- approuve le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;

- sollicite une subvention de 30 % du montant des travaux au titre de la D.G.E. 2010, et une aide financière de tout autre partenaire financier potentiel (Etat, Région Département, ...) ;

- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

URBANISME - FONCIER

VIII – LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES : VENTE D'UN LOT :

Jean-Louis Lanau rappelle que par délibération en date du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des sept lots du lotissement des anciennes écoles à 42 € / m² TTC. Ces lots sont destinés à la vente auprès de particuliers.

Une proposition d'acquisition a été déposée pour le lot suivant :

- lot 4 : 790 m² - 33 180 €

Acquéreur : Monsieur Alain Cluzeau, domicilié 13 route de Coite - 24130 Prigonrieux.

A une interrogation d'Olivier Dupuy, le Maire indique que le produit de cette vente est intégré au plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la vente du lot 4 à Monsieur Alain Cluzeau, domicilié 13 route de Coite - 24130 Prigonrieux;

- fixe le prix de vente de ce terrain à 33 180 €, prix net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur ;

- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, et notamment à signer l'acte notarié correspondant.

IX – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2009 :

Michel Borderie indique que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une communication au Conseil Municipal.

Acquisitions :

Date de la délibération	Vendeur	Adresse du terrain	Réf. cadastr. Superficie	Prix	Date de signature	Objet
30/03/2009	M. Mme QUILLE	27 route du Stade	YA 301 38 m ²	304 €	09/07/2009	Elargissement route du Stade
30/03/2009	M. BODIN	29 route du Stade	YA 302 22 m ²	176 €	09/07/2009	Elargissement route du Stade
12/02/2009	Périgordia Habitat	Le Bourg Nord	ZX 356 3 979 m ²	1 €	03/07/2009	Lotissement communal

Cessions :

Date de la délibération	Acquéreur	Adresse du terrain	Réf. cadastr Superficie	Prix	Date de signature	Objet
12/02/2009	Périgordia Habitat	Le Bourg Nord	ZX 357 / 358 / 359 / 360 / 362 / 363 12 777 m ²	396 087 €	03/07/2009	Lotissement communal

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville de Prigonrieux sur son territoire au cours de l'année 2009.

PERSONNEL MUNICIPAL

X – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES :

Catherine Clavel indique que conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3/1^{er} alinéa et 3/2^e alinéa, les besoins du service nécessitent parfois le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ou le recrutement de personnel saisonnier pour une période maximum de six mois.

Il est proposé d'autoriser le Maire à conclure des contrats de travail avec ces agents non titulaires.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (26 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal :

- autorise le Maire pour la durée de son mandat :

- à recruter autant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles ;

- à recruter autant que de besoin des agents non titulaires saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une période de six mois maximum ;

- charge le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;

- prévoit à cette fin une enveloppe de crédits correspondants au budget ;

- autorise le Maire à signer les contrats d'engagement avec ces agents.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 octobre 2001.

XI – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL :

Le Maire indique que par délibération en date du 24 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'un régime indemnitaire pour le grade d'ingénieur territorial.

Il est aujourd'hui proposé de modifier comme suit ce régime indemnitaire :

- Indemnité Spécifique de Service :
Coefficient de grade : 30
Taux : 77 % (au lieu de 56 %)

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (22 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal approuve cette modification du régime indemnitaire du grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} janvier 2010, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

AFFAIRES GENERALES

XII – ITINERAIRES DE RANDONNEES ET DE PROMENADES : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL :

Nathalie Trapy indique que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme, le Conseil Général de la Dordogne a chargé le service du tourisme et du développement touristique de la réalisation du plan concernant ce département, considérant que ce plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées des chemins suivants :

Chemin des Cassenades

<i>Statut juridique du support</i>	<i>De ... à</i>	<i>Longueur</i>	<i>Section cadastrale</i>
<i>CR / VC / RD</i>	<i>Du CR en limite de Lunas / Prigonrieux à la RD 13 en passant par la VC 202 « route de Taverne »</i>	<i>1 125 mètres</i>	<i>B / ZB</i>
<i>CR / RD</i>	<i>De la RD 13 vers Montpon jusqu'au carrefour avec la RD 15 en passant par le CR</i>	<i>1 180 mètres</i>	<i>B / ZB</i>
<i>CR / RD</i>	<i>Au carrefour du CR et de la RD 15, direction Lunas jusqu'en limite de commune</i>	<i>270 mètres</i>	<i>B / ZB</i>

Chemin de halage

<i>Statut juridique du support</i>	<i>De ... à</i>	<i>Longueur</i>	<i>Section cadastrale</i>
<i>CR / VC</i>	<i>de la Place du Groupe Loiseau vers la Dordogne et le long de la Dordogne jusqu'en limite de Bergerac</i>	<i>4 300 mètres</i>	<i>G / F / ZT / ZS / ZR</i>

- s'engage à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés ;

- s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés ;

- prévoit leur remplacement en cas de modification, à la suite d'opérations foncières de remembrement ;

- accepte le balisage et le panneautage des itinéraires aux normes départementales tels que définis par le schéma de jalonnement ;

- accepte de confier au SD 24 la gestion, l'entretien et l'animation des chemins concernés.

XIII – ACQUISITION D'UN TERRAIN :

Arrivée de Nicolas Morand-Monteil.

Le Maire indique que Madame Monique Thévenon est propriétaire d'un terrain bâti, situé 2 route du Stade, cadastré section AM 5 (ex ZX 174) pour une superficie totale de 3 301 m². Ce terrain, situé à l'angle de la route des Junies et de la route du Stade, est classé en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme (zone UB). Il est grevé de la servitude d'utilité publique I4 relative à l'établissement des canalisations électriques et de l'emplacement réservé n°11 destiné à l'aménagement d'un parking.

Par avis en date du 28 janvier 2010, le service des Domaines a estimé ce bien à 125 000 €.

A la suite de négociations menées avec Madame Thévenon et au vu de son accord du 2 février 2010 sur la chose et le prix, la ville envisage l'acquisition de ce terrain pour un montant de 138 000 €.

Cette opération permettrait à la commune d'améliorer l'image de son entrée de ville nord, en lien avec le projet d'aménagement du centre-ville et le lotissement des anciennes écoles.

Bernard Pauillac s'étonne de l'avis des Domaines car il a l'habitude de voir des prix très inférieurs. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain bâti, comprenant une maison de 114 m², une autre en mauvais état et un garage de 32 m².

Jean-Paul Goubie souligne qu'il s'agit d'une opportunité mais est surpris que la majorité municipale veuille acheter cette maison alors que d'autres acquisitions n'ont pas été effectuées. Il juge cette gestion à l'emporte-pièce, sans vision à long terme.

Pascale Delabrousse-Mayoux souhaite connaître l'objectif de cet achat.

Le Maire précise qu'il s'agit dans un premier temps de nettoyer le jardin et peut-être de raser une partie de la maison pour améliorer la visibilité au carrefour. Cette acquisition permettra également d'aménager les trottoirs, d'effectuer une liaison avec d'autres terrains communaux situés à proximité et d'utiliser la maison. Le Maire précise également qu'il est envisageable que cette maison accueille la micro-crèche ou toute autre utilisation après étude en commission.

Nicolas Morand-Monteil ne comprend pas l'intérêt de créer une réserve foncière sur une maison, qui nécessitera des travaux d'amélioration. Il demande si le coût de ces investissements a été chiffré.

Le Maire indique que le coût n'a pu être établi, l'utilisation de cette maison n'ayant pas été déterminée. Il précise que cette maison est libre de tout occupant.

Nicolas Morand-Monteil se demande si la précipitation n'est pas mauvaise conseillère. Le Maire indique qu'une réflexion préalable a été conduite et que beaucoup d'éléments justifient cet achat : son emplacement, un prix raisonnable, des terrains très utiles, des bâtiments avec plusieurs utilisations possibles, ... Il s'agissait également de l'avis unanime de la commission.

Jean-Claude Fonvieille précise qu'il serait nécessaire d'établir un avenant pour intégrer cette achat dans le projet d'aménagement du centre-ville. Le Maire précise qu'une demande en ce sens a déjà été effectuée auprès du bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (26 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal :

- donne son accord à l'acquisition du terrain appartenant à Madame Monique Thévenon, sis 2 route du Stade et cadastré section AM 5 pour une superficie totale de 3 301 m² ;

- fixe le prix d'acquisition à 138 000 € ;

- inscrit cette somme au budget primitif 2010 de la ville ;

- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, et notamment à signer l'acte notarié correspondant.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL (art. L. 2122-22 du CGCT) :

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions. Pour l'information des conseillers municipaux, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans le cadre de cette délégation :

▪ Décision n° 2009-23 du 27 novembre 2009 portant acquisition d'un serveur informatique pour le service administratif.

▪ Décisions en matière de droit de préemption urbain :

- FP Conseil – Spinguelèbre (réf. : ZC 186 et 1/9° ZC 179-180)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Alain Buoro – impasse du Relais (réf. : ZD 142p-353)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Indivision Clair – route de Borie Basse (réf. : ZP 145)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Nicolas Moughnie – 73 route du Guel (réf. : D 199-200-201)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Bruno Menuet – chemin de la Galage (réf. : ZL 206p)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Claudine Charnier – route du Petit Saussignac (réf. : H 109)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Indivision Clair – route de Borie Basse (réf. : ZP 164)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Marie-Thérèse Vigier – 5 rue Salvador Allende (réf. : ZV 5)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Marcel Grimal – 27 route de Simondie (réf. : ZL 89-143)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Consorts Berger – 2 route des Junies (réf. : G 288)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- André Lhotel – Gravillac (réf. : ZK 30)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- François Dubur – 103 route de Cantemerle (réf. : ZD 83)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Consorts Berna – 6 rue Pierre et Marie Curie (réf. : ZV 242)	bâti	Renonciation au D.P.U.
- Consorts Peyronny – route de la Castagnaire (réf. : ZX 347)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Jean-Pierre Delcros – route de l'Orme (réf. : ZE 232)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Nexity Foncier Conseil – Domaine des Galubes (réf. : ZD 317)	non bâti	Renonciation au D.P.U.
- Consorts Miermont – 14 rue Arthur Rimbaud (réf. : AH 179)	bâti	Renonciation au D.P.U.

QUESTIONS DIVERSES :

• Calendrier :

Le Maire rappelle qu'un grand concert est organisé à la salle des fêtes par l'orchestre de l'Union des Sociétés Musicales de Dordogne le dimanche 7 février 2010 à 15 H. 00. L'entrée est libre et gratuite. L'intégralité des fonds recueillis en libre participation du public à l'occasion de cette manifestation sera reversée à la Fondation de France pour les sinistrés de Haïti.

Par ailleurs, Elisabeth Gauthier, en collaboration avec Prignonrieux Solidarité et la ville, organisera un concert au profit d'Haïti le vendredi 26 mars prochain à la salle des fêtes.

Le Maire précise également que les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010.

Des propositions d'horaires de permanences ont été transmises dans les casiers des élus. Pour une bonne organisation des scrutins, il est nécessaire que les élus confirment en Mairie leur accord ou non sur ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H. 25.

La parole est donnée à la salle.